



Rapport sur la qualité des actifs
au 30 juin 2017
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

C.I.B 14 388

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 juin 2017, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 51,6 milliards de prêts, de EUR 6,8 milliards de titres et de EUR 0,8 milliards de titres et valeurs sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/06/2017	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	58 401 207	2 000	58 403 207
Organismes de titrisation	-		-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	773 070		773 070
TOTAL	59 174 277	2 000	59 176 277

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement). Au 30 juin 2017, dans le contexte de ses procédures opérationnelles régulières de tests des accès en Banque de France, la Caisse Française de Financement Local a mobilisé un titre d'un montant unitaire faible de EUR 2 millions auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours impayés	Dont provisions ⁽¹⁾
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts				
France								
État ⁽²⁾		7 405		212 089	219 494	257	257	-257
Banque de France ⁽³⁾		3 884 744			3 884 744			
Régions		1 892 407	301 551	266 834	2 460 792	52 356	5 285	-7 312
Départements		7 041 884		192 234	7 234 118	67 798	18 286	-15 406
Communes		16 071 781	20 606	465 842	16 558 229	261 585	42 649	-25 056
Groupements de communes ⁽⁴⁾		11 078 881	89 224	162 565	11 330 670	127 914	20 394	-1 727
Établissements publics :								
- de santé		6 340 499			6 340 499	20 296	2 563	-1 093
- d'habitat social		1 359 981			1 359 981		2	
- autres		908 322	242 609	1 272	1 152 203	3 847	173	-12
Sous Total		48 585 904	653 990	1 300 836	50 540 730	534 053	89 609	-50 863
Allemagne								
Länder			275 000		275 000			
Sous Total		-	275 000	-	275 000	-	-	-
Autriche								
Länder			189 609		189 609			
Sous Total		-	-	189 609	189 609	-	-	-
Belgique								
Régions		7 768		31 349	39 117			
Communautés		-	-		-			
Établissements publics		54 980			54 980			
Sous Total		62 748	-	31 349	94 097	-	-	-
Canada								
Communes		161 232			161 232			
Établissements publics		128 676			128 676			
Sous Totaux		289 908	-	-	289 908	-	-	-
Espagne								
État			200 000		200 000			
Régions			104 353		104 353			
Communes		86 892			86 892			
Sous Total		86 892	304 353	-	391 245	-	-	-
Etats-Unis								
États fédérés			249 685		249 685			-3 258
Sous Total		-	249 685	-	249 685	-	-	-3 258

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses	Dont encours impayés ⁽¹⁾	Dont provisions ⁽¹⁾
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts				
Italie								
		541 266			541 266			-31 679
		2 007 513			2 007 513			
		544 065			544 065			
	8 322	1 907 864			1 916 186			
	8 322	5 000 708	-	-	5 009 030	-	-	-31 679
Japon								
		25 000			25 000			
	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
	18 673				18 673		0	
	5 156				5 156			
	23 829	-	-	-	23 829	-	0	-
Royaume Uni								
				276 490	276 490			
	-	-	-	276 490	276 490	-	-	-
Suède								
	18 490				18 490			
	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Suisse								
	293 147		93 002		386 149			
	511 442				511 442			
	90 525				90 525			
	895 114	-	93 002	-	988 116	-	-	-
Supranational								
	29 978				29 978			
	29 978	-	-	-	29 978	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	50 001 185	6 508 736	1 614 796	276 490	58 403 207	534 053	89 609	-85 800
Italie								
		2 000			2 000			
Actifs sortis temporairement du cover pool	-	2 000	-	-	2 000	-	-	-
TOTAL EXPOSITIONS PUBLIQUES	50 001 185	6 510 736	1 614 796	276 490	58 403 207	534 053	89 609	-85 800

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 50 408 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 35 392 milliers.

(2) Dont EUR 98 905 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat et EUR 112 804 milliers au titre des opérations de refinancement des grands crédits à l'exportation au profit de SFIL qui bénéficient d'une garantie irrévocable et inconditionnelle à 100% de l'Etat Français.

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30/06/2017.

(4) Dont EUR 21 200 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2017

Période d'échéance en année	Maturité résiduelle finale Nombre d'opérations (1)	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 312	4 062 582	236 818	-	-	4 299 400	
1	3 861	61 616	44 924	586 924	382 744	1 076 208	
2	3 249	52 233	49 543	123 158	1 032 360	1 257 294	
3	3 206	48 995	72 374	113 549	853 358	1 088 276	
4	2 562	37 960	50 035	91 681	822 994	1 002 670	
5	2 661	35 902	38 135	99 226	1 030 383	1 310 091	
6	2 774	43 698	50 274	101 824	945 832	1 890 629	
7	2 075	43 666	41 332	91 892	745 457	1 577 041	
8	4 259	58 126	56 628	118 370	960 468	2 301 086	
9	2 596	44 898	65 692	96 875	861 257	2 591 772	
10	1 989	46 268	40 363	81 968	706 108	2 331 087	
11	2 791	75 360	77 905	182 757	1 208 644	3 872 497	
12	2 130	59 266	59 187	112 360	956 540	3 193 240	
13	2 713	65 821	53 996	120 266	1 009 926	3 748 402	
14	1 682	52 299	51 421	101 143	801 762	3 020 073	
15	1 131	32 430	37 611	71 217	586 846	2 634 178	
16	970	15 639	25 552	39 513	337 420	1 704 416	
17	806	20 584	26 833	41 875	358 717	2 520 796	
18	1 306	34 067	39 824	66 509	586 637	3 677 736	
19	999	27 048	37 896	51 790	478 815	3 202 872	
20	812	20 395	30 137	50 057	422 106	2 701 645	
21	582	24 458	16 775	32 507	290 122	2 015 030	
22	366	10 390	8 000	16 634	137 430	948 356	
23	317	25 951	9 786	21 689	191 660	1 233 334	
24	164	7 281	13 259	13 505	142 583	970 311	
25	107	5 429	1 888	7 365	61 536	438 489	
26	71	965	1 235	2 213	18 830	161 278	
27	63	198	629	2 240	13 173	102 501	
28	60	479	784	1 220	10 687	111 690	
29	46	4 581	589	3 289	35 470	301 056	
30	49	1 199	764	1 282	14 087	172 023	
31	46	1 391	696	1 598	17 136	862 950	
32	25	252	397	1 573	9 022	81 471	
33	5	90	68	729	3 672	27 687	
34	2	84	84	168	1 340	11 392	
35	9	190	68	564	3 325	32 974	
36	37	59	291	225	2 491	33 874	
37	10	711	51	903	4 880	76 549	
38	24	173	292	652	4 963	107 016	
39	20	168	166	370	2 874	34 545	
40	22	94	36	652	3 552	41 546	
41	7	118	69	175	1 511	24 104	
42	5	97	44	228	1 587	27 181	
43	2	116	75	192	1 570	22 429	
44	1	28	-	28	249	6 727	
Total	48 924	5 023 355	1 242 526	2 452 955	16 062 124	34 064 962	58 845 922
ÉCART DE CHANGE							- 444 715
TOTAL GÉNÉRAL							58 401 207

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/06/2017

PAYS	RA survenus en 2017	Taux de RA
France		
Départements	197	0,01%
Communes	10 164	0,12%
Groupements de communes	5 398	0,10%
Etablissements publics :		
- de santé	5 236	0,17%
- d'habitat social	486	0,07%
- autres	95	0,02%
Sous Total	21 576	0,09%
Italie		
Communes	1 291	0,13%
Sous Total	1 291	0,05%
TOTAL expositions sur personnes publiques	22 867	0,08%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours de l'année 2017 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Sur 2016, le taux de RA de l'exercice s'élevait à 0,58% correspondant à EUR 320 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 juin 2017, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/06/2017	Encours
Meilleur échelon de qualité de crédit	
Obligations sécurisées	165 710
Autres titres bancaires	438 850
Second échelon de qualité de crédit	
Titres bancaires (maturité < 100 jours)	160 000
Solde des comptes courants bancaires	8 510
TOTAL GÉNÉRAL	773 070

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.
Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

4.2 NOTATIONS

Au 30 juin 2017, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2017		Durée résiduelle					Total
Maturité résiduelle finale	Nombre d'opérations (1)	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	3	168 510	119 992	-	-	-	288 502
1	5	-	-	143 368	10 590	-	153 959
2	4	-	-	-	65 891	-	65 891
3	8	-	-	-	213 433	-	213 433
4	6	-	-	-	51 286	-	51 286
Total	26	168 510	119 992	143 368	341 200	-	773 070

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2017.

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- à un premier niveau, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts en euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé;
- à un second niveau, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia généralement sur une durée glissante de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de fixing dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index monétaire et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

La sensibilité des positions résiduelles qui subsistent après le premier et après le deuxième niveau de couverture fait l'objet d'une surveillance et d'un encadrement dans des limites étroites.

Les limites encadrant le risque de taux garantissent avec une probabilité de 99 %, une perte maximale à 1 an inférieure à EUR 80 millions en cas de choc de taux de 200 basis points (bp), soit une perte maximale équivalente à EUR 40 millions (3 % des fonds propres) pour une variation de taux de 100 bp. Cette calibration a été basée sur un choc directionnel de taux correspondant au quantile 1 % à 1 an observé sur la période 2005-2013, qui est de l'ordre de 200 bp.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble le respect de la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100bp sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017
Sensibilité	25,0	-5,6	-0,5	-0,1	1,5

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017
Court terme	10,0	-1,9	-0,9	0,1	0,4
Moyen terme	10,0	-2,3	0,3	2,0	-4,5
Long terme	10,0	-2,6	0,1	-2,6	1,5
Très long terme	10,0	1,2	0,1	0,4	1,1

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017
Court terme	20,0	2,6	4,4	3,3	7,8
Moyen terme	20,0	12,1	4,3	5,1	12,4
Long terme	20,0	11,0	8,1	4,9	3,5
Très long terme	20,0	7,4	5,9	5,3	5,6

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *Registered Covered Bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin juin 2017, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

